



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **mercredi 10 juillet 2019, à 18 h 30** au bureau municipal, situé au 569, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Marilyn Matheson, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire M. Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Sabrina Patry-McComb est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Autorisation de signature de la convention collective 2019-2023
3. Formations APSAM
4. Mandat à un arpenteur-géomètre pour le projet au garage municipal
5. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 435-2019  
Règlement sur les animaux
6. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 414-1-2019, Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques modifiant le règlement numéro 414-2019
7. Mandat pour évaluation des besoins pour installation de compteurs d'eau
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18 h 50.

**2. Autorisation de signature de la convention collective 2019-2023.**

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux est échue depuis le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler, après entente entre les parties, la convention collective qui lie le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN et la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Walter Dougherty, et la directrice générale, Madame Karen Blouin, à signer pour et au nom de la municipalité de Bury, la convention collective 2019-2023 entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN et la Municipalité.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2019-07-112



2019-07-113  
No de résolution  
ou annotation

**3. Formations APSAM.**

ATTENDU QU'il est nécessaire de former les employés des travaux publics afin de se conformer aux lois en vigueur régissant les travaux de voirie et certains travaux de construction ;

ATTENDU QUE les formations « Travaux publics et de construction, Signaleur routier ainsi que Signaleur de chantier », sont obligatoires pour tous les employés des travaux publics ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de quatre (4) employés à la formation *Travaux publics et de construction* et cinq (5) employés aux formations *Signaleur routiers* et *Signaleur de chantier*.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**4. Mandat à un arpenteur-géomètre pour le projet au garage municipal.**

2019-07-114

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer un mesurage technique afin d'analyser les limites de propriété des lots 4 773 311 et 4 773 312 ;

ATTENDU QUE cette étape est essentielle afin de déterminer les limites de lots avant de procéder à la redivision du secteur.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de la firme Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de l'entreprise, Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. afin d'effectuer le mesurage technique au montant de 2 500 \$ avec l'option de planter des repères d'arpentage sur le territoire pour un montant additionnel de 300 \$ en frais fixe et 125 \$ par repère à planter, taxes et frais en sus.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**5. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 435-2019 Règlement sur les animaux.**

Le conseiller, Corey Strapps, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 435-2019 « Règlement sur les animaux » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

**6. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 414-1-2019, Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques modifiant le règlement numéro 414-2019.**

Le conseiller, Alain Villemure, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 414-1-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques modifiant le règlement numéro 414-2019 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.



No de résolution  
2019-07-115

**7. Mandat pour évaluation des besoins pour installation de compteurs d'eau.**

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer l'évaluation des besoins pour l'installation de compteurs d'eau pour les bâtiments municipaux, les commerces, industries et institutions et pour un échantillonnage de 20 résidences raccordés au réseau d'eau potable municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de l'entreprise « Les compteurs Lecompte ltée »

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de mandater l'entreprise « Les compteurs Lecompte ltée », pour l'évaluation des besoins pour l'installation de compteurs d'eau selon les taux horaires indiqués dans l'offre de service.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8. Période de questions**  
Sans objet

**9. Levée de l'assemblée**

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 19 h 03.

Signé ce 11 juillet 2019

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire

2019-07-116